

Programme de formation

Comment intégrer un chien de protection dans un troupeau ?

Les lundis 29 octobre (à Romain (39)) et 5 novembre (Arc sous Montenot (25))

La présence active d'un bon chien de protection dans un troupeau constitue un moyen dont disposent les éleveurs pour sécuriser leurs animaux. En effet, grâce à une morphologie imposante, les chiens de protection dissuadent, généralement, tout intrus de s'approcher du troupeau. Mais, pour qu'ils soient efficaces, il y a certaines règles à suivre. Cette formation vous permettra d'avoir toutes les clés pour réussir l'introduction d'un chien de protection dans votre troupeau.

Objectifs :

- Etre capable de mieux comprendre le rôle et les comportements attendus d'un chien de protection.
- Etre capable de bien choisir son chien de protection et de réussir son introduction dans le troupeau.
- Etre capable de bien gérer son ou ses chiens de protection au quotidien.
- Etre capable d'apprécier la qualité de protection d'un chien.

Date et Lieu : Le **lundi 29 octobre 2018** à la mairie de **Romain** (39350) et le **lundi 5 novembre 2018** (22 rue de Villeneuve, 25270 **Arc sous Montenot**).

Durée : 7 heures de formation. **Début :** 9h30. **Fin :** 17h30.

Organisme de formation : ARDEAR de Bourgogne-Franche-Comté (Association Régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural de Bourgogne-Franche-Comté).

Public : Eleveurs de Bourgogne-Franche-Comté (ovins, caprins, porcins, volailles, bovins...)

Intervenant :

Rémi BAHADUR THAPA, formateur du réseau national de référence sur les chiens de protection.

Coût pour les agriculteurs : 10 € à régler à l'ARDEAR de Bourgogne-Franche-Comté le jour de la formation. Cette formation bénéficie par ailleurs du financement du fonds de formation VIVEA.

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation.

A prévoir :

Repas partagé pris sur place. Chaque participant amène un plat ou une boisson à partager avec les autres.

Prévoir de quoi prendre des notes et une tenue adaptée pour les visites de fermes.

Contact inscription : Marielle BETTINELLI, ARDEAR de Bourgogne-Franche-Comté,
03 81 26 05 97 ou ardear.franche-comte@orange.fr.

Contenu détaillé au verso

ARDEAR de Bourgogne-Franche-Comté

n° SIRET : 49512354900018

Enregistrée sous le numéro d'organisme de formation 43250221225. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
19 Grande Rue 25800 Valdahon, Tel : 03 81 26 05 97, mail : ardear.franche-comte@orange.fr

Contenu détaillé de la formation :

- La place du chien de protection : quelles différences avec un chien de conduite ?
- Les comportements attendus d'un chien de protection : respect du troupeau, attachement au troupeau et respect de l'homme.
- Le choix de chiot.
- L'introduction et les premiers mois du chiot en bergerie
- La première sortie du chiot en pâturage
- La gestion de son ou ses chiens de protection au quotidien
- L'appréciation du niveau de qualité des différents paramètres de protection d'un chien.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Exposés et échanges

Visites de fermes et « lectures » de chiens.

Documents remis aux stagiaires :

Fiches pédagogiques relatives aux thèmes abordés.